

Non à la répression antisyndicale

Motion remise à M. le Préfet de Haute-Corse
à l'issue de la manifestation de Bastia
le 31 octobre 2009

Quatre marins du STC sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Marseille les 19 et 20 novembre prochains. Ils sont accusés de séquestration. Ils risquent 10 années d'emprisonnement et quelle que soit la condamnation, la perte de leur emploi.

L'importante mobilisation autour de ces quatre hommes, la diversité des organisations impliquées, syndicats, associations et partis politiques, démontrent que nous sommes nombreux à ne pas accepter:

- **que ces militants syndicaux soient considérés comme des criminels : ils ont agi pour défendre leur emploi et le service public dans le cadre d'un conflit social difficile après l'annonce de plusieurs centaines de suppressions d'emplois et la reprise de leur compagnie, la SNCM, par un fond d'investissement privé, sans la moindre possibilité de dialogue social et de négociation;**
- **que soient remises en cause les libertés syndicales au travers d'une répression antisyndicale qui s'amplifie et d'une campagne contre le droit de grève parfois virulente, souvent insidieuse afin de créer les conditions visant à limiter toujours plus ce droit.**

Cette mobilisation démontre également que nous sommes nombreux à être conscients du lien qui s'établit entre « répression syndicale » et « régression sociale ». Nous sommes conscients que cette répression sous toutes ses formes, du harcèlement à la peine d'emprisonnement, en passant par le blâme, la mise à pied, le retrait de salaire, etc., a un objectif : faire taire celles et ceux qui osent dire « non à la remise en cause des acquis sociaux ! »

Au nom des femmes, des hommes, des organisations qui manifestant aujourd'hui dans les rues de Bastia, nous, responsables syndicaux, demandons:

- **la relaxe des quatre marins du STC appelés à comparaître à Marseille les 19 et 20 novembre 2009;**
- **le respect des libertés syndicales sur tous les lieux de travail;**
- **l'arrêt des sanctions et des procédures visant des salariés pour leur engagement syndical;**
- **la fin de la campagne contre le droit constitutionnel à la grève.**

Les signataires de la motion : APC - Associu di i ritirati corsi – CGC – CGT - Charte de la société civile corse (ABCDE – APEP Haute Corse - Associu SCOPRE - Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Ajaccio – CFDT – CFTC – Comité de lutte des chômeurs Corsica per vive – CORTE 96 – Diritti Païsansa – Euromediterranea – Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique – FDSEA de Haute Corse – Le GARDE – Le Poulpe – Ligue des droits de l'Homme – Mutuelle de la Fonction Publique – Per a pace – Rassemblement des musulmans de Corse – Secours Populaire Français – SNEP/FSU – SNJ France 3 Corse – STC – SUD France 3 Corse - Tavagna Club – Union des Marocains de Corse-du-Sud - Union régionale des foyers ruraux – UNSA Corse – U Svegliu calvese – Via campagnola) – CSC – FO – FSU - Ghjuventu Independentista – Ghjuventu Paolina – Strada Corsa - Union syndicale des retraités de Corse-du-Sud - A Chjama Naziunale – A Manca - Corsica Libera – Inseme per a Corsica - I Verdi corsi – PNC – Via Prugressista